

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Catherine Labouchère et consorts - Mesures de la qualité et des coûts hospitaliers et extra-hospitaliers : une étude utile pour anticiper

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 17 janvier 2020.

Présent-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli (en remplacement de Christelle Luisier Brodard), Carole Dubois, Jessica Jaccoud, Catherine Labouchère (en remplacement de Florence Gross), Sylvie Podio, Graziella Schaller. MM. Jean-Luc Chollet, Fabien Deillon, Olivier Petermann, Vassilis Venizelos (présidence), Philippe Vuillemin, Andreas Wüthrich. Excusé-e-s : Mmes Florence Gross, Christelle Luisier Brodard. M. Marc Vuilleumier.

Représentantes du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mmes Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Stéfanie Monod, Directrice générale, Direction générale de la santé (DGS).

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le dépôt du postulat s'inscrit dans une démarche intercantonale et interpartis. En tant que présidente de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et de la Fondation de l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC), la postulante est amenée à rencontrer beaucoup de députés et de personnes intéressées par la santé dans d'autres cantons. De ces contacts est née l'idée d'une action intercantonale visant à poser notamment la question des indicateurs de qualité du système de santé. En effet, le rapport du 25 juin 2019 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) relatif à l'évaluation de la révision de la LAMal dans le domaine du financement hospitalier parle de « l'importance croissante des déficits de qualité au niveau des interfaces », en particulier en matière de gestion des sorties de l'hôpital.

Les autres éléments de ce postulat déposé dans cinq cantons, cantons qui présentent une organisation différente du système de soins permettant un repérage des bonnes pratiques, relèvent du cadre général.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le postulat relève à juste titre les importants défis à venir. Pour relever ces défis, en particulier celui du vieillissement de la population, il s'avère pressant de pouvoir repenser l'organisation du système de santé. Le projet de réponse à l'urgence s'inscrit dans cette démarche.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient de la nécessité de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des soins, tout en s'assurant de la durabilité financière du système. En réponse au postulat, le Conseil d'Etat est disposé à présenter le modèle vaudois existant de prise en charge sanitaire, de dresser un état des lieux des difficultés du système de santé actuel et d'exposer les mesures envisagées, en particulier la stratégie prévue par la DGS relative à la qualité. Des travaux sont en cours à ce sujet, notamment en vue de récolter des retours d'information de la part des patients (collaboration avec l'Espace patients du CHUV et un laboratoire universitaire spécialisé).

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulat est jugé intéressant par son contenu et le large appui politique dont il dispose dans d'autres cantons aussi. Les réponses des différents cantons au postulat offriront une palette de solutions intéressantes.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 22 mai 2020.

*Le président :
(Signé) Vassilis Venizelos*